

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 24 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M.BASTELICA	à	Mme POLI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme PASQUALAGGI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. VITALI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 28
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 24 Mai 2012

Délibération N°2012 / 127

**Attribution de l'indemnité de conseil et de responsabilité à Monsieur Paul-Michel
Bianchi, trésorier municipal.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'arrêté ministériel du 16 Décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil susceptible d'être allouée au comptable du Trésor exerçant les fonctions de Trésorier municipal et l'autorise à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire financière et comptable.

Monsieur Bianchi Paul Michel a repris ses fonctions de Trésorier municipal à la tête de la Trésorerie du Grand Ajaccio le 1^{er} avril 2012. Compte tenu du rôle de conseil exercé par l'intéressé dans le cadre de la gestion courante, Monsieur Bianchi Paul Michel remplit les conditions pour percevoir l'indemnité de conseil.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012, article 64- 131, fonction 020.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'autoriser Monsieur le Maire à accorder l'indemnité de conseil et de responsabilité à Monsieur Bianchi Paul Michel, Trésorier Municipal de la Ville d'Ajaccio à compter du 1^{er} avril 2012 pour la durée de ses fonctions.
- Dire que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Bianchi Paul Michel.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES AVIS favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mai 2012.

**AUTORISE Monsieur le Maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

à accorder l'indemnité de conseil et de responsabilité à Monsieur Paul Michel BIANCHI, Trésorier Municipal de la Ville d'Ajaccio à compter du 1^{er} avril 2012 pour la durée de ses fonctions.

DIT

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Paul Michel BIANCHI.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

 **LE DEPUTE-MAIRE,**
Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120524-2012_127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2012